

# Réunion du Conseil Municipal

**Du 28 avril 2026 à 21 heures**

Le 28 avril 2026 à 21 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Étaient présents : Pierre CHASSANG, Claude PORTAL, Bernadette COMPAIJEN, Serge DUMAZEL, Marie-Thérèse ROBERT, Marie-Noëlle GUISLAIN, Anne-Marie VIDALENC, Olivier GUILBOT, Cécile MONTEIL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE

Secrétaire de séance : Cécile MONTEIL

## Ordre du jour

- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025
- Vote des subventions - exercice 2026
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2026
- Budgets primitifs 2026 : examen et vote
- Transfert de la compétence eau potable au SIVU AEP DES VERGNES :
  - ✓ Transfert des excédents du budget annexe eau potable
  - ✓ Éclatement du budget annexe eau et assainissement
  - ✓ Modification du nom du budget « Eau et Assainissement »
- Mise à disposition de l'Agent technique de la commune au SIVU AEP DES VERGNES
- Questions diverses

### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 13 avril 2026.*

*(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)*

### ➤ Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025

*Le conseil municipal après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :*

*Budget annexe du service de l'assainissement : 3 000.88 € d'excédent*

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour la totalité (compte 1068)*

*Budget général : 276 528.22 € d'excédent*

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 86 051.27 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 190 476.95 € à l'excédent reporté article 002.*

*(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Vote des subventions - exercice 2026**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget de 2026.

*Le conseil municipal vote les subventions suivantes :*

- *Comité des fêtes de Fridefont : 200 €*
- *Association Cantal des amis de la lecture à Aurillac : 20 €*
- *CIE Sapeurs-Pompiers de Chaudes-Aigues : 100 €*
- *Club des Aînés Ruraux de Fridefont : 750 €*
- *Anciens Combattants de Fridefont-Maurines-Saint-Martial : 250 €*
- *ADMR de Chaudes-Aigues : 120 €*
- *Comité Étape Sanfloraine : 150 €*
- *Association Animations Entre Bès et Truyère : 80 €*
- *ACCA de Fridefont : 200 €*
- *Association des Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 40 €*
- *Association Les Amis de l'Église de Fridefont : 200 €*
- *Musée de la Résistance d'Anterrieux : 150 €*
- *GVA Caldaguès - Aubrac : 50 €*
- *Protection civile : 50 €*
- *Le Souvenir Français : 50 €*
- *FSE Collège Louis Pasteur (séjour au Lioran pour 4 élèves) : 350 €*
- *Association Le Grand Parcours : 100 €*

*(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2026**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2026.

*Le conseil municipal fixe les taux 2026 des contributions directes comme indiqué dans le tableau ci- dessous :*

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>348 900</i>	<i>31.14</i>	<i>108 647</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>5 700</i>	<i>54.89</i>	<i>3 129</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>49 300</i>	<i>2.47</i>	<i>1 218</i>
<i>TOTAL</i>			<i>112 994</i>

*(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)*

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2025**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget assainissement

Section d'exploitation 27 655.00 €

Section d'investissement 51 629.88 €

Budget principal

Section de fonctionnement 496 399.46 €

Section d'investissement 616 069.35 €

*Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (11 votants) :*

- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour*
- *Budget principal : 11 voix pour*

➤ **Transfert de la compétence eau potable au SIVU AEP DES VERGNES :**

- ✓ Transfert des excédents du budget annexe eau potable

Le maire rappelle que le transfert de la compétence Eau Potable au Syndicat des Vergnes a été acté par arrêté préfectoral et que le Syndicat des Vergnes assume cette compétence depuis le 1er janvier 2026.

Il rappelle que les résultats du Compte Financier Unique du budget Annexe Eau Potable sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 575.51 €
- Section d'investissement : déficit de 12 005.08 €

Il fait savoir qu'il y aurait lieu de reverser au SIVU l'excédent de fonctionnement. En ce qui concerne le déficit, ce dernier est repris en totalité par le SIVU.

Il demande au conseil d'en délibérer.

*Le conseil accepte de reverser l'excédent de fonctionnement au SIVU.*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

- ✓ Éclatement du budget annexe eau et assainissement

Le maire fait savoir que du fait du transfert de la compétence eau potable au Syndicat des Vergnes, ce budget sera conservé uniquement pour l'assainissement et devra être éclaté entre les budgets annexes eau potable et assainissement collectif.

Il présente la répartition des résultats du Compte Financier Unique 2025 entre les deux budgets et propose au conseil de l'adopter.

*Le conseil adopte la répartition proposée.*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

✓ Modification du nom du budget « Eau et Assainissement »

Le maire fait savoir que du fait du transfert de la compétence eau potable au Syndicat des Vergnes, ce budget sera conservé uniquement pour l'assainissement et qu'il y a lieu de délibérer pour modifier le nom du budget qui devient « Assainissement collectif ».

*Le conseil approuve le changement de nom du budget annexe.*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Mise à disposition de l'Agent technique de la commune au SIVU AEP DES VERGNES

Le maire fait savoir que suite au transfert de la compétence eau au Syndicat des Vergnes, vu que le service technique de la commune exerçait des tâches dans le cadre de cette compétence, il serait nécessaire de le mettre à disposition du syndicat.

Il fait savoir que le Comité Social Territorial a donné un avis favorable pour cette mise à disposition.

Il demande au conseil d'en délibérer.

*Le conseil municipal approuve la mise à disposition de son service technique au profit du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable des Vergnes.*

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Questions diverses

- Coupe de bois en section de Bezenchat, une partie réservée aux ayants droit de Bezenchat (28 € le stère).
- Une coupe de bois en forêt communale de Mallet est accordée à sa demande à Mme DOMERGUE (à titre gratuit).
- 2 fauteuils roulants ont été demandés à 2 pharmacies (St-Flour et Neuvéglise)
- Gestes aux 1<sup>ers</sup> secours : Mme COMPAIJEN a contacté Groupama et les pompiers, mise en place en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire

Pierre CHASSANG,

Claude PORTAL,

Bernadette COMPAIJEN,

Serge DUMAZEL,

Marie-Thérèse ROBERT,

Marie-Noëlle GUISLAIN,

Anne-Marie VIDALENC,

Olivier GUILBOT,

Cécile MONTEIL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE